



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001239102223-20240404_VI-DEL-2024-046_SJE
Date de réception en préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024
Date d'affichage : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 31

Délibération n° VI-DEL-2024-046

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Budget principal - Exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Grégoire TURLOTTE, Mme BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission de stratégie financière et fonctions support en date du 26 mars 2024,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEL-2024-046-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune d'Etampes pour l'année 2023 tel que dressé sur les tableaux ci-dessous :

- Etat des acquisitions

Date d'acquisition	Désignation de l'immobilisation	Numéro Mandat	Valeur de l'acquisition	Imputation comptable
	NÉANT			
TOTAL			0,00 €	

- Etat des cessions

Date d'enregistrement	Désignation de l'immobilisation	Numéro Titre	Prix de cession	Imputation comptable
13/11/2023	CESSION PARCELLE AO 834 - ALLEE DE LA FERME	7044	451,00 €	824-775
14/11/2023	CESSION PARCELLE AO833 - ALLEE DE LA FERME	7048	451,00 €	824-775
14/11/2023	CESSION PARCELLE AL 273 - RUE DU GAMIN QUI CHANTE	7050	1 250,00 €	824-775
14/11/2023	CESSION PARCELLE AV 504 - RUE PAUL DOUMER	7052	1 221,00 €	824-775
04/12/2023	CESSION PARCELLE AW364 - RUE JEAN BAPTISTE EYNARD	7170	229 153,31 €	824-775
04/12/2023	CESSION PARCELLE AW365 - RUE JEAN BAPTISTE EYNARD	7171	459 366,69 €	824-775
31/12/2023	CESSION PARCELLE AH159 - 1 RUE DES ARCHERS	7941	120 000,00 €	824-775
31/12/2023	CESSION PARCELLE ZK 1046 - LES HAUTES GARCES - L AGATE	7953	1 550 629,00 €	824-775
31/12/2023	CESSION PARCELLE ZK 1046 - LES HAUTES GARCES - L AGATE	7954	340 000,00 €	824-775
TOTAL			2 702 522,00 €	

Le Maire,
Franck MARLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.0. AVR. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.